

À une assemblée ordinaire tenue le 10 janvier 2014 à 19h30 à la salle du Centre communautaire, à laquelle étaient présents les conseillers et la conseillère suivante :

Monsieur Michel Bédard, monsieur Michel Longtin, madame Doris Larose.

Messieurs Daniel Berthiaume, Gaëtan Lalande et Gilles Payer étaient absents pour des raisons valables.

Sous la présidence de Monsieur le maire, David Pharand

Madame Nathalie Brunet était présente en remplacement de madame Claire Dinel, directrice générale étant absente.

L'Assemblée fut ajournée à 20h40 faute de quorum dû au départ de monsieur Michel Bédard.

14-01-17303 Ouverture de l'assemblée

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

L'assemblée soit ouverte à 20h11.

Adoptée

14-01-17304 Nomination de madame Nathalie Brunet à titre de secrétaire d'assemblée

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Madame Nathalie Brunet soit nommée secrétaire d'assemblée de cette présente assemblée.

Adoptée

14-01-17305 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

L'ordre du jour soit accepté en laissant les varia ouverts.

Adoptée

14-01-17306 Lecture et adoption du procès-verbal du 6 décembre 2013

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

La lecture du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 décembre soit exemptée et que ledit procès-verbal soit adopté tel que déposé.

Adoptée

FINANCES

14-01-17307 Lecture et adoption des comptes du mois de décembre 2013

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

La lecture des comptes du mois de décembre 2013 au montant de 337,307.06\$, qui proviennent de la liste sélective des déboursés, chèques no 17271 au no. 17323 et prélèvements no 3472 à 3495 ainsi que la liste des frais de déplacement et autres dépenses payées à même les salaires au montant de 1019.11\$ soit exemptée et que le maire et la directrice générale soient autorisés à en faire le paiement.

Que,

Les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir et qui sont incluses dans cette liste, soient par la même occasion approuvées.

Adoptée

Dépôt du rapport des salaires nets et autres rémunérations du mois de décembre 2013

Le rapport des salaires nets et rémunérations diverses du mois de décembre 2013 est déposé au Conseil pour considération pour une dépense totale de 42 534.63 \$

Certificat du secrétaire-trésorier

Je, Claire Diné, secrétaire-trésorière, directrice générale, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au paiement des comptes du mois de décembre 2013.

Claire Diné, dir. gén.

Claire Diné, dir.-gén.

14-01-17308 Dépôt du rapport des revenus et dépenses au 31 décembre 2013

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Le rapport des revenus et dépenses au 31 décembre 2013 soit accepté et est sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de quinze minutes est consacrée aux questions des contribuables.

ADMINISTRATION

Correspondance

***Le détail de la correspondance du mois de décembre 2013 apparaît en annexe III dans un document intitulé « Correspondance assemblée du 10 janvier 2014 »

Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés (offre de services), Nomination des représentants de la MRC à la corporation des transports adaptés et collectifs de Papineau inc. (Nomination des représentants de la MRC à la Corporation des Transports adaptés), Ministère de la Santé et des Services sociaux (subventions disponibles seulement lorsque la municipalité a adopté une politique amie des aînés), Bureau du commandant- Sûreté du Québec (Vérification accrue de la capacité de conduite d'intervention nationale (OPS-VACCIN) sur le territoire), MAMROT (Remerciement pour l'utilisation de l'application de saisie de candidatures et des résultats développée par le Ministère durant les élections), Les consultants S.M Inc. (Offre de service en termes d'études, plans et devis ainsi que la surveillance des travaux), Club des ornithologues de l'Outaouais (Avis convocation à la 36^e assemblée générale annuelle), Kino Québec (Information générale sur les activités physiques et sportives des jeunes), Ministre des Transports (Refus de l'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour le pont Iroquois). Ministère des Ressources naturelles (Réponse à la consultation publique des plans d'aménagement forestier intégré opérationnels), MMQ (nouvelle grille tarifaire 2014 et ristourne de 3273\$), Éco Entreprises Québec (EEQ) (Programme d'aide financière pour l'achat d'équipement de récupération des matières recyclables dans les aires publiques municipales), RCI (Annonce d'un ajustement du tarif de notre service de gestion des matières résiduelles et de recyclage, Centre de santé et de services sociaux de Papineau (Réponse à notre demande concernant le service de vaccination dans la municipalité de Duhamel), UMQ (1. Invitation aux municipalités du Québec à s'associer à la mise en œuvre d'un plan municipal d'emplois pour les jeunes des centres du Québec 2. Lettre d'attestation de réussite de la formation des nouveaux élus), MRC de Papineau (Une invitation à une journée festive pour célébrer les familles à la salle communautaire de la municipalité de Ripon), MDEP (Dû à la très bonne performance de notre municipalité en matière de gestion des matières résiduelles, le ministère nous octroie un montant de 3190,89\$) Fondation Santé de Papineau (Activité bénéfique annuelle pour aider à amasser des fonds pour la Fondation Santé de Papineau qui aura lieu le 26 février 2014.) CSST- Dépôt du rapport d'intervention de l'incident du 10 décembre 2013 au garage municipal.

14-01-17309 Adoption du règlement déterminant la tarification ou la compensation pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Duhamel

CONSIDÉRANT que les dispositions des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c., F-2.1) permettent à une municipalité de prévoir un mode de tarification ou de compensation pour le financement de tout ou partie de ses biens, services ou activités;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de regrouper toutes les dispositions touchant la tarification ou la compensation de biens, services et activités dans un seul et unique règlement;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance régulière du 6 décembre 2013;

Il est **résolu** unanimement

QUE le règlement suivant, portant le numéro «2014- 01» et intitulé règlement déterminant la tarification ou la compensation pour le financement de certains biens, services et activités de la municipalité de Duhamel soit adopté :

ARTICLE 1 – Préambule

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante.

ARTICLE 2 – DÉFINITION

Unité d'occupation Pour le partage du service de cueillette et de traitement des matières résiduelles, on entend par unité d'occupation :

3

verso

tout logement, site de camping journalier ou saisonnier, chalet et/ou résidence.

Commerce Pour le partage du service de cueillette et de traitement des matières résiduelles, on entend par commerce, restaurant, dépanneur, hôtel, motel, auberge, gîte touristique, bed & breakfast, résidences de tourisme;

ARTICLE 3 - Tarification concernant la cueillette et le traitement des matières résiduelles

Afin de pourvoir au paiement des dépenses qui découlent de ce service, un tarif est imposé et prélevé selon les catégories d'usagers qui suivent :

a.. 77.50\$ par unité d'occupation pour ce qui est des matières non recyclables, de **19.00\$** pour ce qui est des matières recyclables et de **17.00\$** pour le service de l'écocentre.

b. 250.00\$ par commerce, pour ce qui est des matières non recyclables, de **75.00\$** pour ce qui est des matières recyclables et de **39.00\$** pour le service de l'écocentre.

ARTICLE 3 – Tarification concernant le déneigement

Afin de pourvoir au paiement des dépenses qui découlent de ce service, un tarif est imposé et prélevé selon les catégories d'usagers qui suivent : **230\$** par unité d'évaluation située sur un chemin déneigé par la municipalité.

115\$ par unité d'évaluation située sur un chemin non déneigé par la municipalité.

ARTICLE 4 – Tarification concernant l'abonnement d'eau

Afin de pourvoir au paiement des dépenses qui découlent de ce service, un tarif est imposé et prélevé selon les catégories d'usagers qui suivent :

175.00\$ par unité de logement qui est situé sur le réseau aqueduc

350.00\$ par établissement utilisé à des fins commerciales ou professionnelles qui est situé sur le réseau d'aqueduc.

ARTICLE 5 – Tarification concernant le développement touristique

Afin de pourvoir au paiement des dépenses qui découlent de ce service, un tarif de **12.00\$** est imposé et prélevé par unité d'évaluation imposable.

ARTICLE 6 – Tarification concernant la protection de l'environnement

Afin de pourvoir au paiement des dépenses qui découlent de ce service, un tarif de **30.00\$** est imposé et prélevé par unité d'évaluation imposable.

ARTICLE 7 – Compensation pour le déneigement du chemin privé « chemin de l'Érable »

Afin de pourvoir au remboursement du contrat de déneigement, une compensation annuelle de **186.80 \$** est imposée et prélevée par unité d'évaluation imposable riveraine, située sur le chemin de l'Érable.

ARTICLE 8 – Modalité de perception

Les tarifications et les compensations seront ajoutées au compte de taxe annuelle et seront assujetties à la possibilité du paiement en trois versements égaux, si et seulement si le total des taxes foncières et des taxes spéciales est égal ou supérieur à 300 \$.

ARTICLE 9 – ABROGATION

Le présent règlement remplace et abroge toute disposition réglementaire ainsi que toute partie de règlement précédemment adoptée par la municipalité de Duhamel concernant la tarification de biens, services ou activités mentionnés au présent règlement et offerts par la municipalité de Duhamel.

ARTICLE 10 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adoptée

14-01-17310 Contrats de travail pour mesdames Claire Dinel et Nathalie Brunet

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Monsieur le maire David Pharand soit autorisé à signer pour et au nom du Conseil, le contrat de travail de madame Claire Dinel, directrice générale pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

Que,

Monsieur le maire David Pharand et madame la directrice générale Claire Dinel soient autorisés à signer pour et au nom du Conseil, le contrat de travail de madame Nathalie Brunet, adjointe administrative à la direction générale pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

Adoptée

14-01-17311 Dépôt de griefs

ATTENDU QUE deux dépôts de griefs ont été transmis à la municipalité de Duhamel;

ATTENDU QUE la municipalité de Duhamel souhaite proposer deux noms afin d'entendre les griefs en arbitrage;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Soit monsieur Denis Provençal ou André Ladouceur soit mandaté pour entendre le grief en arbitrage dans le cas où le grief devait être entendu.

Et que,

Monsieur Sébastien Archambault soit mandaté pour défendre la partie patronale devant l'arbitrage.

Adoptée

14-01-17312 Remplacement du photocopieur au bureau municipal

ATTENDU QUE le photocopieur au bureau municipal nécessite un remplacement dû à des problèmes de fonctionnement qui perdurent depuis un certain temps;

ATTENDU QU'une soumission de prêt de location de Pitney Bowes a été acheminée à la municipalité de Duhamel tout comme l'ancien photocopieur;

ATTENDU QUE la soumission proposée est plus avantageuse que le contrat actuel du photocopieur;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Le photocopieur soit remplacé au coût de location de 755,78\$ par mois + taxes de la firme Pitney Bowes incluant le coût de location et de service mensuel.

Adoptée

**14-01-17313 Modification de la résolution numéro 13-12-17279
Chemin de la Côte jaune**

Il est **résolu** unanimement

Que,

Les montants des paragraphes suivants de la résolution numéro 13-12-17279 soient modifiés comme suit:

« **Considérant** qu'une aide financière de 15 000\$ a été octroyée du PAARRM et qu'un règlement d'emprunt prévoyant une taxe de secteur pour un montant équivalent à 75% du projet soit la somme de **55 207.75\$** et qu'une participation de l'ordre de 3 182,63\$ du fonds général est nécessaire pour combler la part de la municipalité, pour un coût total du projet de **73 390.38\$** »

Que,

Le Conseil de la municipalité de Duhamel approuve les dépenses en date du 30 novembre au montant net de **73 390.38\$**.

Adoptée

14-01-17314 Financement temporaire- Règlement 2012-09 d'un garage municipal

CONSIDÉRANT que l'emprunt permanent ne peut être exécuté avant le 10 avril 2014;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit payer les dépenses relatives à ce projet au fur et à mesure de la présentation des décomptes progressifs;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Le Conseil de la municipalité de Duhamel autorise monsieur David Pharand, maire et madame Liette Quenneville, commis-comptable à signer pour et au nom du Conseil un emprunt temporaire pour la construction du garage municipal au montant de 349 596\$.

Adoptée

HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun compte rendu déposé à ce sujet.

TRAVAUX PUBLICS

Compte rendu des activités des travaux routiers

Monsieur Michel Longtin donne le compte rendu des activités des travaux routiers.

14-01-17315 Garage municipal : Travaux en extra

6

verso

ATTENDU QUE les résolutions numéros 13-05-17098 et 13-07-17135 concernant la construction d'un nouveau garage municipal à Duhamel;

ATTENDU QUE le budget total prévu de 544 596\$;

ATTENDU QUE les ordres de changement aux montants respectifs suivants :

Ordre de changement No 1, base pour potence et potence : 2 593, 00\$ plus taxes

Ordre de changement No 2, modifications pour l'électricité : 1 771, 00\$ plus taxes

Ordre de changement No 3, Mezzanine : 2 217, 60\$ plus taxes

ATTENDU QUE ces demandes de changement n'entraînent pas un excédent au budget total prévu;

Il est **résolu** à l'unanimité

D'accepter les demandes de changements telles que présentées et d'autoriser le paiement des travaux qui y sont liés.

Adoptée

14-01-17316 Approbation d'achat d'un pick-up

ATTENDU QUE l'appel d'offres sur invitation No 2013-12 pour l'achat d'un véhicule de type «Pick-Up», F-150 XLT 4x4, 2014;

ATTENDU QUE deux concessionnaires automobiles ont été invités et ont soumissionné pour la vente de leur produit;

ATTENDU QUE les deux soumissions reçues sont conformes au devis de la Municipalité de Duhamel pour cet appel d'offres;

ATTENDU QUE les prix soumis avec taxes pour le véhicule sont respectivement de :

32 264.28\$, soumis par Desrosiers Ford Mont-Tremblant
30 169.44\$, soumis par Sterling Ford Sales Inc.;

Il est **résolu** unanimement

Que,

Sterling Ford Sales Inc. soit retenu pour l'achat du véhicule F-150 XLT, 4x4, 2014 au coût de vingt-six mille deux cents quarante dollars (26 240\$) plus taxes, soit trente mille cent soixante-neuf dollars et quarante-quatre sous (30 169.44\$) avec taxes;

Que,

Monsieur Daniel René, directeur de la Gestion du territoire soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Duhamel tout document lié à l'achat du véhicule.

Adoptée

Réseau routier supérieur MTQ : Nombre de panneaux de signalisation

À la demande de la MRC de Papineau dans le cadre de la table des partenaires du transport terrestre, un suivi sera effectué afin de préciser

les endroits où les panneaux de signalisation devront être installés sur la route 321 sur le territoire de Duhamel.

LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

Monsieur Longtin donne un compte rendu des activités de loisirs, culture et tourisme.

**ASSEMBLÉE AJOURNÉE À 20H40 FAUTE DE QUORUM.
LES POINTS NON TRAITÉS SONT REPORTÉS À L'ASSEMBLÉE DU
MOIS DE FÉVRIER 2014**

David Pharand
Maire

Claire Dinel, gma
Directrice générale